



Conseil économique et social

Distr. générale
7 novembre 2016
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante et unième session

13-24 mars 2017

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an
2000 : égalité entre les sexes, développement et paix
pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par *Equidad de Género : Ciudadanía, Trabajo y Familia A. C.*, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social¹

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

¹ La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Le défi du XXI^e siècle : une approche intégrée pour un développement durable dans un monde sain et équitable

Le Programme 2030 est une réalité. Sa mise en œuvre connaît des difficultés majeures, une des plus grandes étant de savoir comment intégrer les trois dimensions du développement durable tout en respectant, en promouvant et en garantissant les droits de l'homme. Dans ce contexte, le travail prend une dimension importante. Il constitue un des fondements des sociétés humaines, il n'est pas seulement un moyen de production, il est également une base de développement des capacités et aptitudes personnelles. La société contemporaine repose sur le travail rémunéré qu'elle considère comme catalyseur du développement économique. Toutefois, pour le monde dans lequel nous souhaitons vivre, où le travail sain et équitable a une importance cruciale, les travaux domestiques non rémunérés doivent être un élément transversal pris en compte dans tous les secteurs et toutes les politiques.

Dans le contexte du travail rémunéré, les responsabilités traditionnelles des femmes, qui exigent qu'elles prennent soin des enfants, les empêchent d'accéder à un emploi formel, de conserver un travail à plein temps ou d'obtenir des postes de décision. Ainsi limitées, les femmes confinent leurs activités de production au secteur informel, ce qui constitue un obstacle à leur mobilité économique et sociale. De toute évidence, cette situation les éloigne de l'action des États et restreint leur accès à la protection sociale et à de meilleures conditions de vie pour leur épanouissement personnel. Malgré l'augmentation constante du nombre de femmes dans le domaine de la production, la région de l'Amérique latine et des Caraïbes présente l'un des taux les plus faibles de participation des femmes à la main-d'œuvre, ce qui n'est pas le cas en Afrique. ONU-Femmes indique qu'en 2013, les femmes représentaient 54 % de la main-d'œuvre totale dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Il ressort des statistiques de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes qu'en 2010, 59 % des femmes étaient employées dans le secteur informel (CEPALC, 2010). Malgré les efforts déployés par les gouvernements de la région, le fardeau des travaux domestiques non rémunérés fait que les femmes travaillent plus d'heures que les hommes : 53,63 heures par semaine, la plupart du temps sans rémunération. La situation est plus dramatique lorsque ces données sont ventilées par race, âge, aire géographique et autres. L'écart de rémunération entre les sexes est pratiquement inchangé depuis 15 ans (15 % en moyenne) et l'accès à la protection sociale est rare, et il arrive parfois que les femmes ne reçoivent que le tiers de ce que perçoivent les hommes. Il est évident que des transformations structurelles sont nécessaires si l'on veut garantir l'égalité entre les sexes.

En ce qui concerne les moyens de mise en œuvre, la dimension micro-économique des travaux domestiques non rémunérés doit jouer un rôle fondamental. L'État doit réorienter sa politique fiscale de manière à intégrer dans le système d'imposition et des dépenses publiques, les répercussions profondes que peut avoir le partage inégal du temps sur les hommes et les femmes tout au long de leur vie. Reconnue dans le Programme d'action d'Addis-Abeba comme une des composantes essentielles permettant de réaliser l'égalité des sexes et garantir le respect des

droits fondamentaux des femmes, la budgétisation tenant compte des questions de genre devrait viser la couverture progressive des secteurs sociaux, économiques et environnementaux. La prise en compte de la problématique hommes-femmes dans l'analyse budgétaire devrait servir d'outil de mise en œuvre de l'objectif 9 qui est de bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation. Cette prise en compte apportera également des changements dans la vie quotidienne, afin que la responsabilité des travaux domestiques non rémunérés soit partagée entre l'État, le secteur privé, les communautés, les familles, les hommes et les femmes. De même, dans le cadre de la promotion des villes sûres et inclusives, comme indiqué à l'objectif 11, à savoir faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables, la répartition équitable du temps révolutionnera notre manière de concevoir et d'utiliser l'espace.

La répartition actuelle du temps obéit à la division du travail selon le sexe. Il est nécessaire d'écarter cette division afin d'inclure le plus grand nombre possible de femmes et favoriser la transition vers une économie sans consommation d'énergie fossile comme indiqué à l'objectif 7, à savoir garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable. Les femmes ne doivent pas être considérées uniquement comme des consommatrices d'énergie, elles doivent plutôt être placées au centre de la gestion et de la prise de décisions sur l'énergie et la planification des projets à grande échelle. À cet égard, le renforcement des capacités des femmes jouera un rôle essentiel dans la mesure où il est nécessaire de réduire les inégalités dans les domaines scientifique et technologique. L'accès à la technologie et l'identification des technologies classiques plus durables et plus respectueuses de l'environnement devraient intervenir à tous les stades de la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

Une mise en œuvre intégrée met en lumière les liens entre les domaines que nous n'avons pas vus dans le passé. L'utilisation du temps et les travaux domestiques non rémunérés constituent un point de départ utile qui permet de consolider les trois dimensions du développement durable et de s'attaquer à ses difficultés tout en œuvrant pour des mesures plus complètes. Par exemple, les effets de la crise du virus Zika retomberont sur les épaules des femmes qui sont en grande partie responsables de la prise en charge des personnes âgées, des malades chroniques et des personnes handicapées, dans la mesure où cette crise augmentera le nombre de personnes ayant besoin de soins extrêmes. La crise du virus Zika a également révélé les rapports étroits entre les soins et les droits sexuels et reproductifs. Elle nous a permis de comprendre qu'en l'absence d'un accès véritable aux contraceptifs, voire d'une décriminalisation de l'avortement, davantage de personnes seront affectées. Les femmes pauvres sont les plus touchées par ce problème, ce qui aggrave le cycle de la pauvreté. La crise du virus Zika a également été attribuée aux changements climatiques et à la chaleur prolongée qui allongent la période dans laquelle le virus a des chances de survivre et de se propager dans des aires géographiques plus vastes. Le virus étant désormais sexuellement transmissible, les contraceptifs deviennent un problème de santé publique urgent relevant de la responsabilité qu'a l'État de garantir à tous le respect des droits à la santé en matière de sexualité et de procréation. Aujourd'hui, plus que jamais, nous pouvons voir les liens qui existent entre les trois dimensions du développement durable et la manière dont doivent s'intégrer les mesures permettant de les traiter.

Ce sont là les principales recommandations pour une mise en œuvre globale du Programme 2030. Nous espérons certainement que ces engagements se traduisent par un changement véritable de la condition des femmes partout dans le monde.
